

LE RÉGIME FISCAL ET SOCIAL DES VOITURES DE SOCIÉTÉ

BRUNO PAIRON
Senior Manager Tax - Deloitte Belgium

DIDIER BERCKMANS
Juriste d'entreprise



Wolters Kluwer

Editeur responsable: Hans Suijkerbuijk

© 2017 Wolters Kluwer Belgium SA

Waterloo Office Park

Drève Richelle 161 L

1410 Waterloo

Tél.: 0800 16 868

Fax: 0800 17 529

www.wolterskluwer.be

E-mail: client.BE@wolterskluwer.com

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2017/2664/348

ISBN 978-90-46-57428-7

BP/ENDRSOC-BI17004

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Avant-propos	1
PARTIE 1 DÉBUT DE LA RELATION DE TRAVAIL: MISE À DISPOSITION D'UNE VOITURE DE SOCIÉTÉ	3
1. Mise à disposition d'une voiture de société : Aspects sociaux	3
1.1. Cadre juridique	3
1.2. Usage autorisé	5
1.3. Durée de la mise à disposition	6
1.4. Intervention du travailleur	7
1.4.1. Sacrifice salarial	8
1.4.2. Contribution personnelle	8
2. Mise à disposition d'une voiture de société: aspects fiscaux	9
2.1. Mise à disposition d'une voiture de société: aspects fiscaux	9
2.1.1. Principes	9
2.1.2. Évaluation de l'avantage de toute nature	18
2.2. Pour l'employeur	34
2.2.1. Cadre général	34
2.2.2. Le leasing versus l'achat	34
2.2.3. Définition du contrat de leasing	35
2.3. TVA	35
2.3.1. Cadre général	35
2.3.2. Champ d'application de la TVA	38
PARTIE 2 EXÉCUTION DE LA RELATION DE TRAVAIL: L'UTILISATION DU VÉHICULE	45
1. Utilisation de la voiture de société: aspects sociaux	45
1.1. Droit du travail	45
1.1.1. Retrait et remplacement d'une voiture de société	45
1.1.2. Responsabilité civile et pénale	46
1.2. Sécurité sociale	49
1.2.1. Cotisation CO ₂	49
1.2.2. Carte-essence	59
1.2.3. Cotisation de solidarité sur le paiement des amendes de roulage	59

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2. Utilisation de la voiture de société: aspects fiscaux	60
2.1. Pour le bénéficiaire	60
2.1.1. Déclaration de l'avantage imposable	60
2.1.2. Déclaration de la partie exonérée de l'avantage en nature	61
2.1.3. Frais professionnels réels	62
2.1.4. Déclaration du précompte professionnel afférent à l'avantage	62
2.2. Pour l'employeur	63
2.2.1. La déduction à l'impôt des sociétés et ses limitations	63
2.2.2. Fiche individuelle et relevé récapitulatif	67
2.2.3. Gestion de la paie et précompte professionnel	68
2.3. TVA	72
2.3.1. Formalités	72
2.3.2. Déduction de la TVA par l'employeur	73
3. Événement particulier: implication d'un sacrifice salarial ?	75
3.1. Principe	75
3.2. Illustration	77
3.3. Les conséquences indirectes pour l'employeur	79
3.4. Les conséquences indirectes pour le bénéficiaire	79
3.5. Exemple chiffré	80
PARTIE 3 SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL : LE SORT DU VÉHICULE	83
1. Sort de la voiture de société : Aspects sociaux	83
2. Sort de la voiture de société : Aspects fiscaux	84
3. Événement particulier : la levée de l'option d'achat	86
3.1. Problématique	86
3.2. La controverse concernant le statut des sociétés de leasing	87
3.3. Reconnaissance et évaluation de l'avantage de toute nature	89
PARTIE 4 FIN DE LA RELATION DE TRAVAIL : LA RESTITUTION DU VÉHICULE	93
1. Restitution de la voiture de société : Aspects sociaux	93
1.1. Rupture moyennant préavis	93
1.2. Rupture avec effet immédiat	93
1.2.1. Indemnité compensatoire de préavis	93
1.2.2. Motif grave	97

1.2.3.	Acte équipollent à rupture	98
1.2.4.	Pécule de vacances de départ	99
1.2.5.	Clause de reprise du leasing	99
2.	Restitution de la voiture de société : Aspects fiscaux	99
2.1.	Contributions directes	99
2.2.	TVA	101
2.2.1.	Licenciement	101
2.2.2.	Maintien du véhicule	101
2.2.3.	Restitution anticipée du véhicule	102
 PARTIE 5 APRÈS LA FIN DE LA RELATION DE TRAVAIL : MAINTIEN DU VÉHICULE		
		103
1.	Maintien de la voiture de société : Aspects sociaux	103
1.1.	Utilisation autorisée	103
1.2.	Utilisation non autorisée	104
2.	Maintien de la voiture de société : Aspects fiscaux	105
 PARTIE 6 ALLOCATION DE MOBILITÉ – NOUVELLE LÉGISLATION ATTENDUE		
		109
1.	« Cash for car » ou Allocation de mobilité	109
2.	Conditions	110
3.	Implications pour le travailleur	110
4.	Neutralité pour l'employeur	111